



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 2024-01 ET 2024-02

AVIS PUBLIC est par la présente donnée par le soussigné, Etienne Bélisle, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Ham-Sud:

QUE le conseil municipal a adopté le 2 décembre 2024 les règlements suivants :

- *Règlement 2024-01 sur la régie interne des séances du conseil*
- *Règlement 2024-02 modifiant le règlement 2021-01 sur la gestion contractuelle*

QU'une copie de ces règlements a été déposé au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau.

QUE ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à Ham-Sud, le 11 décembre 2024

Etienne Bélisle
Directeur général et
Greffier-trésorier